

République Française

Département de la Charente

Arrondissement ANGOULEME

Commune de XAMBES
En Agglomération

Arrêté Route barrée

Voie Communale N° 304
RUE de la Salle des Fêtes

A R R E T E N° 27avril 2023-001

La Maire de la Commune de Xambes (Charente)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation Rue de la Salle des Fêtes, en raison de la tenue de la manifestation du 1^{er} mai, place de la salle des fêtes ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} – Le 1^{er} mai 2023, à partir de 8 heures jusqu'à 23 heures ce même jour, la rue de la Salle des Fêtes sera interdite à toute circulation et stationnement en raison de la tenue de la manifestation du 1^{er} mai, organisée par le Comité des fêtes de Xambes, place de la salle des fêtes.

ARTICLE 2 – Madame la Maire de la Commune de Xambes,
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A XAMBES, le 27 avril 2023

La Maire,

Géraldine JEROME

